La réforme des études comptables

Connexion

une publication Orientations

ENGDE
Ecole supérieure de gestion
DIPLÔMES D'ÉTAT
DE BAC À BAC+5
CYCLE COURT EN ALTERNANCE
BTS CGO Bac+2
Comptabilité Gestion des Organisations
Licence Professionnelle Bac+3
Management des Organisations
Option Assistant de Gestion et Contrôle Financier
CYCLE LONG EN ALTERNANCE
À PARTIR DE LA 2nde ANNÉE
DCG Bac+3 - Licence
Diplôme de Comptabilité et de Gestion
DSCG Bac+5 - Master
Diplôme Supérieur de Comptabilité
et de Gestion
Depuis plus de 40 ans nous préparons par les diplômes d'État de l'expertise comptable aux métiers de la gestion des finances et de l'audit : comptable, auditeur, trésorier, gestionnaire de patrimoine, contrôleur de gestion, commissaire aux comptes, expert comptable, directeur financier...
ENGDE
ECOLE SUPERIEURE DE GESTION
Recrutement sur dossier après le Bac,
admissions possibles après Bac +2 & Bac +3
8-14 passage de la Main d'Or - 75011 PARIS
Tél. : 01 42 74 54 84 • info@engde.fr
www.engde.fr
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Edito

Réformer la filière comptable s'avérait plus qu'une nécessité si l'on tient compte de l'évolution des métiers du secteur et de l'instauration de la LMD à l'université. Il est désormais possible de suivre un cursus complet (bac+3/+5/+8) dans ce champ de spécialités tout en bénéficiant d'un diplôme parfaitement identifié sur le plan européen et du plein emploi à tous les niveaux de formation ! Attention toutefois : le parcours de formation menant à l'expertise comptable reste long et exigeant. Néanmoins, il dispose aujourd'hui d'un système de passerelles privilégié permettant de personnaliser son cursus en fonction de ses aspirations et de son projet professionnel.
DCG, DSCG, DEC … Découvrez vite la nouvelle architecture de la filière comptable pour mieux définir les chemins de votre réussite.

La rédaction

Sommaire

Vers une nouvelle identité 4
Mode d'emploi 6
Des études pour quels métiers ? 10
Vos questions 13
Liens utiles 14

Directeur de la publication : Thierry Silvestre

RÉDACTION Rédactrice : Anne Prigent
Relectrice-correctrice : Marie-Claire Vitale

PUBLICITÉ Service commercial Orientations : Tél. : 01 53 04 36 56
E-mail : commercial@groupeidecom.com

INTERNET Responsable multimédia : Florence Jochemczak - webmaster@groupeidecom.com

PRODUCTION Création graphique : Gaëlle Amalir, Reine Vitry
Crédits photos : © photos.com Imprimeur : Imprimeries de Champagne

DIFFUSION DISTRIBUTION Dépôt légal : Mars 2008

idecom
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de la société IDECOM
© IDECOM 2008 • 9 bis, rue de Vézelay - 75008 Paris

Vers une nouvelle identité…

Finis les DPECF, DECF et DESCF [1] ! Place au DCG et au DSCG ! Depuis la rentrée 2007, la filière des études comptables de l'État se décline en trois grades. Elle comprend le nouveau Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), positionné à bac+3 et le Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), de niveau bac+5, dont les premières épreuves seront organisées en juin et en septembre 2008.
Le Diplôme d'expert-comptable (DEC) de niveau bac+8 est conservé tel quel pour l'instant.
En résumé, trois diplômes successifs conduisent désormais au métier d'expert-comptable : DCG, DSCG et DEC. Un nouveau trio qu'il était urgent d'instaurer.

Pourquoi réformer les études comptables ?

D'abord pour rendre le cursus compatible sur le plan européen et ainsi favoriser la mobilité des étudiants. Après les universités françaises en 2006, la filière comptable devait basculer à son tour dans le système LMD (Licence, Master, Doctorat).
Mission accomplie ! La voilà qui propose trois niveaux d'études – appelés également grades – communs à quarante-cinq pays en Europe : bac+3, bac+5, bac+8.

Ensuite, une réactualisation des enseignements s'imposait. Le monde économique bouge et les employeurs (entreprises, cabinets d'expertise comptable et d'audit) ont besoin de professionnels affichant un haut niveau de connaissances générales et techniques. Les programmes s'ouvrent donc désormais à l'évolution du droit comptable avec l'application des normes comptables internationales (IFRS).
Ils tiennent aussi davantage compte des systèmes d'information et intègrent de nouvelles disciplines comme la communication, le management, l'information financière et l'anglais qui devient obligatoire durant tout le parcours de formation.
"Ces matières faisaient cruellement défaut dans l'ancien cursus et ce déficit était ressenti par tous les cabinets", souligne Jean-Pierre Alix, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables [2].
Enfin, cette réforme permet de *"rendre la filière plus ouverte et plus attractive à des profils variés (universités, écoles de commerce et d'ingénieurs)"*, précise Marc Régnoux, président de la commission "Formation" du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables. Comment ? En permettant aux titulaires d'un Master d'accéder directement aux épreuves du DSCG et en instaurant un système de dispenses d'épreuves. Les titulaires du Master *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA) ne passeront par exemple que deux épreuves avant de valider leur DSCG. Intéressant, non ?

[1] Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), de niveau bac+2 ; Diplôme d'études comptables et financières (DECF), de niveau bac+3 ; Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF), de niveau bac+4.

[2] In "Le mensuel de l'Ordre des experts-comptables", février 2007.

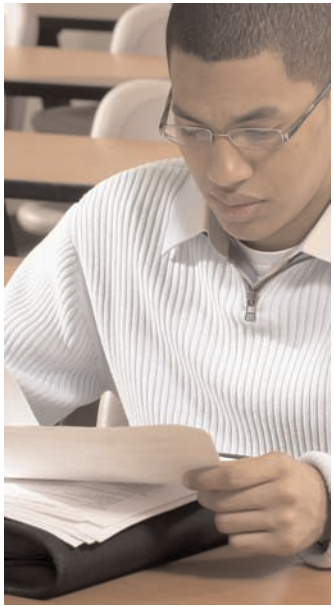

Vous avez dit "ECTS" ?

Après le DCG, vous souhaitez préparer le DSCG à l'étranger ? Pas de problème ! Vos études suivies en France sont reconnues dans toute l'Europe – et vice versa – grâce au système des crédits européens appelés ECTS (European Credit Transfer System). Le DCG équivaut à 180 ECTS comme la Licence, le DSCG à 120 ECTS comme le Master. Autre avantage des ECTS : ils sont capitalisables et donc définitivement acquis. Vous avez ainsi la liberté de gérer votre parcours à votre gré et… à votre rythme !

Mode d'emploi

Deux nouveaux diplômes entrent en vigueur depuis la rentrée 2007. Le DCG et le DSCG remplacent les DPECF, DECF et DESCF. Le DEC, le diplôme le plus élevé de la filière comptable, reste quant à lui, inchangé… pour l'instant !

Le Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) : bac+3

La formation, ouverte aux bacheliers, se déroule en trois ans. Elle s'organise en treize unités d'enseignement (UE) obligatoires : introduction au droit, droit des sociétés, droit social, droit fiscal, économie, finance d'entreprise, management, système d'information de gestion, introduction à la comptabilité, comptabilité approfondie, contrôle de gestion, anglais appliqué aux affaires, relations professionnelles, langue vivante étrangère (UE facultative).

Où le préparer ?

➔ Dans une classe préparatoire à l'expertise comptable : plus d'une cinquantaine de lycées publics et quelques lycées sous contrat préparent au DCG. Les titulaires du BTS *Comptabilité et gestion des organisations* peuvent intégrer ces classes préparatoires pour terminer leur formation.

➔ À l'université : de nombreuses facultés proposent des cursus spécialisés en gestion et comptabilité.

➔ Au CNAM/INTEC : l'Institut national des techniques économiques et comptables du Conservatoire national des arts et métiers forme en direct et par correspondance aux spécificités de la comptabilité. Le CNAM/INTEC permet en outre de se présenter aux examens de l'école et à ceux de l'État la même année.
Un deux-en-un efficace.
➔ En école : (cf p.8)

Le DCG en apprentissage

Vous avez moins de 26 ans ? Vous pouvez préparer le DCG en alternant les périodes de cours dans un centre de formation et la pratique en entreprise. Vous bénéficierez d'études gratuites et d'une rémunération mensuelle oscillant entre 41 % et 78% du Smic* selon votre âge et votre niveau d'études.

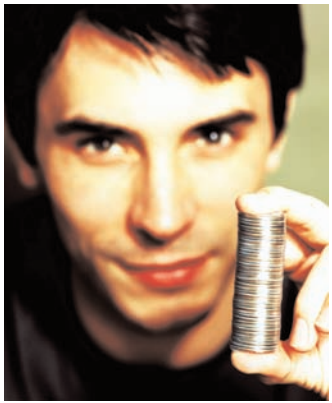

Le Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) : bac+5

Ouvert aux diplômés du DCG, le DSCG se prépare en deux ans. Il comprend sept UE obligatoires : gestion juridique fiscale et sociale, finance, management et contrôle de gestion, comptabilité et audit, management des systèmes d'information, oral d'économie (en partie en anglais), relations professionnelles, langue vivante étrangère (UE facultative).

Où le préparer ?

À l'université, en école ou au CNAM/INTEC. Les diplômés des filières juridique, comptable, économique et de gestion, particulièrement les titulaires du master *Comptabilité, contrôle, audit* (CCA) bénéficient de dispenses à l'examen. Toutefois, ce "crédit" ne concerne pas les épreuves de "gestion juridique, fiscale et sociale" et de "comptabilité et audit".

Le Diplôme d'expert-comptable (DEC) : bac+8

Après le DSCG, cap sur le DEC ! La réforme des études comptables ne modifie actuellement pas le référentiel ni les conditions d'obtention de ce diplôme.

Les futurs professionnels de l'expertise comptable suivent donc un stage professionnel de trois ans dans un cabinet, avant de passer l'examen final et de valider leur DEC.

Zoom sur… les écoles spécialisées

Les écoles spécialisées font office de référence dans un secteur d'activité où la professionnalisation règne en maître mot. Opter pour une école s'avère donc un choix judicieux pour qui souhaite suivre une formation individualisée adaptée aux évolutions des métiers de l'expertise-comptable.
Mais comment bien choisir ?

Suivre un cursus dans une école spécialisée en expertise-comptable est souvent considéré comme une voie d'excellence prisée par les lycéens, étudiants, mais aussi par leurs parents, enseignants ou conseillers d'orientation. L'image de marque toujours très forte de ces formations, mais aussi leurs taux d'insertion plus qu'enviables, rendent les écoles particulièrement attractives. Les recrutements s'ouvrent aux candidats provenant de divers horizons, ce à différents niveaux d'études. Cette politique favorise ainsi l'égalité des chances en actionnant le fameux ascenseur social. Le choix d'une école s'opère donc prioritairement en fonction de son identité et de la définition du projet professionnel de chaque candidat.

Gare aux clichés

Dans cette course aux formations, mieux vaut donc se libérer d'emblée de certaines idées reçues. Études hors de prix, suprématie incontestée des écoles privées … la liste est longue. Bien que ces affirmations ne soient pas toujours infondées, la diversité et la qualité de l'offre placent désormais le débat sur un autre plan. La notoriété est une chose, les résultats in fine en sont une autre. Certaines écoles spécialisées sont des établissements publics : les "droits d'entrée" restent donc raisonnables dans ces lieux là. D'autres, reconnues par l'État*, acceptent les élèves boursiers. Enfin, de nombreuses écoles privées développent des systèmes d'aides internes pour permettre aux plus défavorisés d'accéder aux meilleurs cursus. Renseignez-vous !

Les adeptes de l'apprentissage et de la professionnalisation ne sont pas en reste puisque certaines structures publiques ou privées leur offrent la possibilité de valider deux diplômes d'État - le DCG et le DSCG - tout en acquérant et percevant une rémunération mensuelle.

** "La reconnaissance par l'État a pour finalité d'attester qu'un établissement apporte un concours utile au service public de l'enseignement supérieur. Elle procède d'un contrôle sur le fonctionnement de l'établissement, ses formations et son personnel d'encadrement et enseignant.*

En contrepartie, la reconnaissance par l'État permet, le cas échéant, d'obtenir l'habilitation à recevoir des boursiers, le détachement d'enseignants du secteur public ou de solliciter des subventions de fonctionnement par les pouvoirs publics." (Source : Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, n°21, 2001)

S'informer sur les écoles

Il ne s'agit donc plus de choisir LA meilleure école mais celle correspondant le mieux à la personnalité et au projet professionnel de chaque candidat. Pour se repérer dans la jungle des établissements – il en existe dans chaque Région –, une seule solution : s'informer. Comment ? En se déplaçant dans les Salons et/ou en se rendant aux Journées Portes Ouvertes des écoles. Là, vous recenserez une quantité non négligeable de renseignements : la qualité du corps professoral, les outils mis à disposition des élèves, le taux d'insertion des jeunes diplômés, l'adéquation du programme avec les besoins actuels des entreprises, le nombre de périodes de stage et leur durée… Vous pourrez également évoquer votre projet avec un responsable de formation ou des professeurs et ainsi poser toutes les questions relatives à votre avenir professionnel.

Chaque candidat est unique

Autres critères essentiels : la qualité du suivi de chaque élève tout au long de son parcours… mais également après la validation de son diplôme. Les débouchés, la rapidité de l'insertion professionnelle, la possibilité de se réorienter – si besoin était – en cours d'études constituent des critères importants de sélection. La qualité des relations entre l'école et les entreprises n'est pas non plus à négliger. Les réseaux d'anciens élèves constituent souvent une manne d'emplois pour les futurs pros de l'expertise-comptable.

Plus subjectifs, mais tout aussi importants : les critères relatifs à la personnalité, aux besoins et aux intérêts de chacun. L'environnement général de l'école visée (qualité de vie, ambiance, locaux, activités culturelles, projets et vie associative) reste déterminant pour l'épanouissement personnel et donc la réussite professionnelle des jeunes. L'un allant de pair avec l'autre.

À vous de jouer maintenant !

Des études pour quels métiers ?

Les trois diplômes de la filière expert-comptable conduisent aux nombreux métiers de chiffre : comptabilité, contrôle de gestion, audit, finance, fiscalité. Les débutants s'insèrent dans une entreprise publique ou privée, dans un cabinet d'expertise comptable ou d'audit. Les employeurs recrutent à tous les niveaux du cursus. Après les études, un emploi à coup sûr !

Après un DCG et un DSCG

Voici quelques métiers accessibles aux titulaires du DCG et du DSCG. Le degré de responsabilité dépend du niveau du diplôme, de l'expérience professionnelle et de la taille de l'entreprise. Souvent, les débutants commencent à des postes d'assistants.

➔ Comptable : incollable sur les opérations financières

Comment savoir si une société est en bonne santé ? Simplement, en faisant appel au spécialiste en la matière : le comptable. Telle somme d'argent a été dépensée pour acheter des matières premières ? Tel volume de produits a été vendu ce mois-ci ? Jeune comptable dans une petite entreprise, Hugo collecte, enregistre et classe ce type d'informations. "Je contrôle toutes les opérations financières et fournis ainsi à la direction les outils nécessaires à la gestion de l'entreprise", explique-t-il. Dans une plus grande structure, le comptable intervient dans un seul domaine de comptabilité générale. Par exemple, il établit les bulletins de paye ou enregistre les factures des fournisseurs. Certains comptables se spécialisent en comptabilité analytique pour identifier les coûts et les prix de revient des produits et des activités. Des débouchés existent aussi en cabinets d'expertise comptable.

Son salaire : 26 000 brut € en moyenne par an après 9 ans d'ancienneté
(Source : l'Association des élèves (AE) de l'INTEC, juin 2007)

➔ Auditeur : le conseiller de l'entreprise

Arnaud exerce comme auditeur dans un cabinet d'audit parisien. "J'ai commencé par réaliser des missions de commissariat aux comptes pour différentes sociétés, explique-t-il. Mon objectif : contrôler la régularité et la sincérité de leurs comptes annuels. Je pratiquais l'audit légal. Puis mon activité s'est orientée vers l'audit contractuel qui n'est pas imposé par la loi. Je suis alors intervenu pour des sociétés désireuses d'améliorer la qualité de leur information financière. Au cours de chaque mission, j'ai rencontré le dirigeant et les chefs de service, rédigé un état des lieux, avant d'apporter des conseils." L'auditeur financier peut aussi travailler au sein d'une grande entreprise où il pratique l'audit interne.

Son salaire : entre 30 000 et 40 000 euros brut annuel pour un auditeur interne débutant
(Source : www.futurexpert.com)

➔ Contrôleur de gestion : les yeux rivés sur le budget

Comment améliorer la rentabilité d'une société ? "En faisant parler les chiffres !, répond Marc, contrôleur de gestion. Mon rôle consiste à mettre au point les outils (tableaux de bord, indicateurs) qui permettront à l'entreprise de surveiller ses résultats. Il y a un écart entre les objectifs et la réalité ? Une activité de la société a été moins performante que prévu ? Je rédige aussitôt un rapport de synthèse, assorti de mesures correctives, à l'attention de la direction générale. Le contrôleur de gestion élabore aussi les budgets prévisionnels", précise-t-il.

Son salaire : 45 000 € brut moyen annuel après 10 ans d'ancienneté
(Source : AE INTEC)

➔ Autres métiers :

Chef comptable, trésorier, directeur administratif et financier, analyste financier…

Après un DEC

➔ Expert-comptable : le compagnon stratégique du chef d'entreprise

L'expert-comptable assure la tenue de la comptabilité, établit les déclarations sociales et fiscales ainsi que les bilans, vérifie les comptes et conseille les entreprises. Clara réalise actuellement le stage de trois ans obligatoire au sein d'un cabinet pour devenir expert-comptable : "Je me déplace dans une vingtaine d'entreprises dont j'ai la charge pour y rencontrer le dirigeant ou le responsable comptable. J'aime la dimension relationnelle de mon métier", confie-t-elle. Plus de 18 000 experts-comptables, dont 15 000 hommes, travaillent en libéral et la très grande majorité d'entre eux sont aussi commissaires aux comptes, mais jamais pour le même client ! Ce métier existe aussi en entreprise et concerne quelque 10 000 diplômés en expertise comptable.

Son salaire : 20 000 € brut moyen annuel pour un assistant débutant
(Source : AE INTEC)

➔ Commissaire aux comptes : le roi de l'audit légal

Le commissaire aux comptes pratique l'audit légal régi par la loi. Sa mission : certifier que les comptes annuels produits par les entreprises sont réguliers et sincères. Il exerce au sein d'un cabinet d'audit et d'expertise comptable. Étienne vient d'intégrer l'un d'entre eux au grade d'assistant débutant : "Je réalise des missions générales de commissariat aux comptes. J'interviens au sein d'une équipe qui se rend dans chaque société cliente du cabinet pour une durée d'une à deux semaines. Ce métier permet de découvrir une large palette d'entreprises et de secteurs d'activités", se réjouit-il.

Son salaire : 46 000 € brut moyen annuel après 15 ans d'ancienneté
(Source : AE INTEC).

➔ Autres métiers :

Comptable unique, chef comptable, directeur de la comptabilité, directeur administratif et financier…

3 sites utiles pour trouver son métier et sa formation

www.e-orientations.com
le site 100% Formations et Métiers

Toutes les informations pour réussir votre orientation.

Retrouvez en ligne :

- L'annuaire des écoles et des centres de formation,
- L'actualité formation et métiers,
- Des fiches métiers complètes avec des témoignages de professionnels,
- Les mini-guides Connexion à télécharger gratuitement.

www.e-alternance.com
le site 100% Alternance

Tout pour vous aider à trouver une formation et une entreprise.

Retrouvez en ligne :

- Les coordonnées des centres de formation et des entreprises qui recrutent,
- Les adresses des fédérations et syndicats professionnels,
- Des témoignages d'anciens élèves.

www.jpocampus.com
le site 100% Journées Portes Ouvertes et Bons Plans

Connectez-vous pour :

- Recevoir par sms les dates des JPO des écoles,
- S'informer sur l'actualité des BDE (galas, trophées ...),
- Trouver un stage ou un contrat en alternance.

Groupe idecom

Vos questions

Peut-on intégrer un cursus spécifique aux études comptables après un BTS ou un DUT ?

Oui, il est tout à fait possible d'intégrer un DCG après un BTS Comptabilité et gestion des organisations *ou un DUT* Gestion des entreprises et des administrations *option "Finances-comptabilité". Notons en outre que les titulaires d'un DEUST en comptabilité s'ouvrent également les voies des admissions parallèles.*

Qu'est-ce que le Master CCA ?

Il s'agit d'un Master préparé à l'université, instauré en 2006 lors de la mise en place de la réforme LMD. À l'origine, la MSG (Maîtrise en sciences de gestion) *et la* MSTCF (Maîtrise des sciences et techniques comptables et financières) *de niveau bac+4 se définissaient comme les diplômes de référence universitaires menant à l'expertise comptable.*
Mais les accords de Bologne ont changé la donne. D'où la nécessité de créer un diplôme de niveau bac+5, le Master Comptabilité-contrôle-audit, *susceptible de répondre aux nouveaux besoins des professionnels du chiffre en matière de finance et d'analyse juridique sociétaire et fiscale.*

Quelle est la tendance de l'emploi dans le secteur de la comptabilité ?

Bonne, comme toujours dans ce secteur. Les nouvelles lois et normes internationales entrées en vigueur depuis 2006 provoquent d'ailleurs des besoins urgents dans certaines entreprises.
Selon l'APEC, les principaux pourvoyeurs d'emplois restent les secteurs des services aux entreprises et de l'audit-conseil. Les cadres comptables ont néanmoins tout intérêt à investir les grandes zones urbaines, particulièrement la Région Ile-de-France, pour optimiser leurs perspectives de recrutement.

Liens utiles

En savoir plus sur la réforme des études comptables

- *Le guide de l'expertise comptable,* Jean-Michel Nicolle, éditions Foucher, 2007

Pour préparer les épreuves des nouveaux DCG et DSCG

- Collection "Expert Sup", éditions Dunod, 2007
- Collection "Foucher Expertise comptable", éditions Foucher, 2007
- Collection "Manuels & Applications", éditions Nathan, 2007
- Collection "Hu Expertise Comptable", éditions Hachette Education, 2007

Les sites professionnels

- Institut français des experts-comptables et des commissaires aux comptes
  Site : www.ifec.fr
- Ordre des experts-comptables
  Site : www.experts-comptables.fr

Les sites de formation et de promotion des jeunes professionnels

- Tout sur la formation et le métier d'expert-comptable
  Site : www.futurexpert.com

Associations de représentation des jeunes professionnels du chiffre :

- Le club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes
  Site : www.cjec.org
- Association des experts-comptables stagiaires
  Site : www.anecs.fr

Conservatoire national des arts et métiers

- Institut national des techniques économiques et comptables
  Site : www.intec.cnam.fr

Site d'orientation

- Des fiches métiers complètes sur e-orientations
  Site : www.e-orientations.com

Orientations magazine

Tout savoir sur la formation et les métiers pour une orientation réussie !

Disponible en kiosque

Groupe idecom

Le Guide des Formations en Alternance

11e édition

- Toute l'alternance du CAP à Bac+5
- 2 000 entreprises qui recrutent
- 10 000 formations classées par région

Disponible en kiosque et librairie en mars 2008

Groupe idecom